



LE FOOT
ENTRE
EN JEU

« REUNIONS CLUBS » SAISON 2023 2024





LE FOOT
ENTRE
EN JEU



« LES CLUBS
ENTRENT EN JEU »



01

VIDEO

Ouverture de la réunion



02

Les Enjeux





OPPORTUNITÉ

Les effectifs

Le projet du club

Le lien social

L'image

Enjeu N° 1



Les effectifs

Jun 2023

**2,215 000
licencié(e)s**



Jun 2024

**2,400 000
licencié(e)s ?**



La famille...au foot !



Fidéliser

Attirer

Profiter du mois de juin pour organiser la signature des licences

Enjeu N° 2



Le projet du club

Préparation 2024 - 2025
ANTICIPER



Mai à juillet 2024
Effectifs, équipes
Pratiques, encadrement



Enjeu N° 3

Popularité

Accueil



Le lien social

Accessibilité

Intégration



Mixité sociale
Cohésion sociale



Enjeu N° 4



L'image

Actions à visée éducatives



**Héritage vertueux
Valeurs**



P PLAISIR **R** RESPECT **Ê** ENGAGEMENT **T** TOLÉRANCE **S** SOLIDARITÉ

Climat des rencontres



03



Présentation de l'outil





PRESENTATION OUTIL

UN OUTIL NUMERISE AU SERVICE DES CLUBS

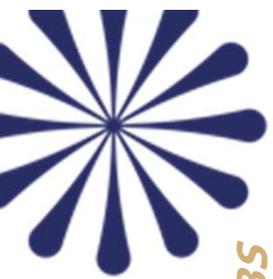
Un site internet à votre disposition, pour :



- Sensibiliser vos licencié(e)s sur la thématique Jeux Olympiques et Paralympiques
- Animer votre club pendant la période estivale
- Construire votre calendrier d'actions

C'est avant tout une boîte à idée !





LE SITE INTERNET

UN OUTIL NUMERISE AU SERVICE DES CLUBS





UN CATALOGUE

PROPOSITION DE 64 FICHES ACTIONS

4 PUBLICS 4 THEMATIQUES

♥ Rédiger par nos conseillers techniques et éducateurs de club



FOOTBALL

Découvrez des activités en lien avec le ballon rond pour tous les âges, tous les niveaux...

Des propositions variées pour jouer au Football sous toutes ses formes.



MULTI SPORTS

Testez ou faites découvrir d'autres sports pour mettre en mouvement tous les acteurs de votre club.

Offrez-vous aussi l'opportunité d'accueillir de nouveaux publics, de collaborer avec de nouveaux partenaires et ouvrir différemment les portes de votre association.



EDUCATIF

Explorez le large spectre éducatif du Football par des mises en situation originales et ludiques.

Participez à la diffusion des valeurs de la FFF et de votre club en organisant des actions qui favorisent la réflexion, l'inclusion, la créativité,...



FESTIF

Organisez des moments de convivialité pour tous les âges et toutes les envies.

Contribuez à faire connaître votre club au-delà du sport par des moments festifs au rythme des JOP et du Football.

MON CLUB AU ♥ DU JEU !

LA FAMILLE AU FOOT !



Découvrez notre catalogue d'actions à mettre en place au sein de votre club

Choisissez, parmi 64 actions proposées, celles qui correspondent le mieux à vos besoins. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam.

Public cible : Enfant Jeune Adulte Famille

Toutes les actions Football Multi-sports Educatif Festif





CALENDRIER

PROGRAMMER & PROMOUVOIR VOS ACTIONS

ANIMEZ VOTRE CLUB EN CREANT UN OU PLUSIEURS CALENDRIER



La FFF a développé un outil permettant de créer un ou plusieurs calendriers à partir des fiches d'actions ou d'événements libres.

FAITES LA PROMOTION DE VOS EVENEMENTS

A travers notre cartographie, faites connaître votre club et vos événements au plus grand nombre !



← Retour

MES ÉVÉNEMENTS SEMAINE OLYMPIQUE IMPRIMER SAUVEGARDER

Du 02.04.2024 au 06.04.2024

2 AVRIL - 6 AVRIL 2024

	LUN 1	MAR 2	MER 3	JEU 4	VEN 5	SAM 6	DIM 7
Debut de matinée	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍
Milieu de matinée	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍
Debut d'après-midi	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍
Milieu d'après-midi	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍
Debut de soirée	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍
Milieu de soirée	📍	📍	📍	📍	📍	📍	📍

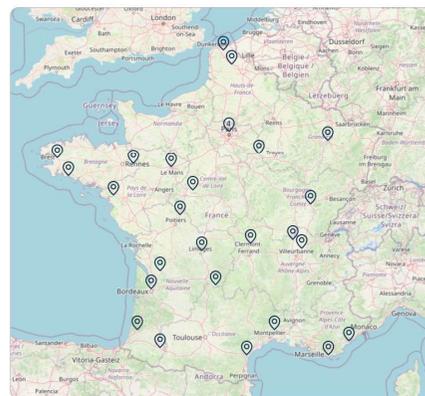
📍 ÉVÉNEMENT LIBRE 📄 FICHE

← Retour

RETROUVEZ TOUS LES ÉVÉNEMENTS « JEUX OLYMPIQUES » ORGANISÉS PRÈS DE CHEZ VOUS :

Choisissez une zone géographique :

France métropolitaine

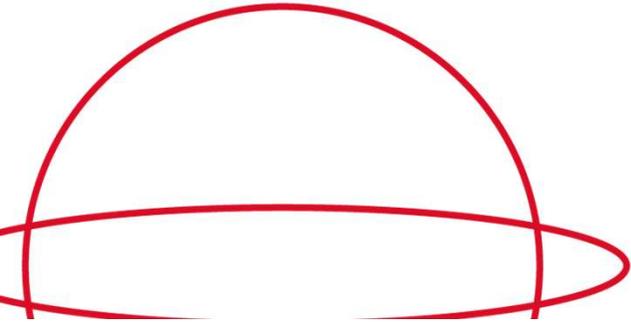


Sélectionnez un événement sur la carte pour afficher son contenu.





JE CONSTRUIS MON CALENDRIER



[Retour](#)

MES ÉVÈNEMENTS SEMAINE OLYMPIQUE

Du 02.04.2024 au 06.04.2024

IMPRIMER

SAUVEGARDER

2 AVRIL - 6 AVRIL 2024

LUN 1	MAR 2	MER 3	JEU 4	VEN 5	SAM 6	DIM 7
Début de matinée						
Milieu de matinée	Jeu de Paie Olympique Enfant 2h Stade des Grands Cha...					
Début d'après-midi		Tournoi U13 3h Stade des Grands Cha...				
Milieu d'après-midi				Biatlton JOP Jeune 1h30min Stade des Grands Cha...		
Début de soirée	Cœur de cible Familie 1h30min Stade des Grands Cha...					
Milieu de soirée		Soirée olympique Adulte 2h30min Stade des Grands Cha...				



JE PARTAGE MON CALENDRIER



FORMAT PDF

- Imprimable
- Partage ton calendrier via WhatsApp, Facebook, Twitter

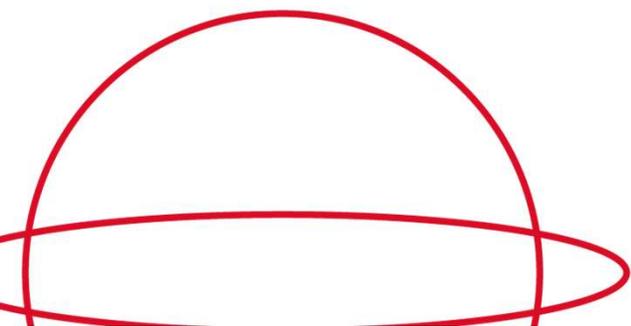
MES ÉVÈNEMENTS SEMAINE OLYMPIQUE
Du 02.04.2024 au 06.04.2024 LICENCIÉS GRAND PUBLIC PMR

04.47.25.19.25
contact@Montlouisfc.com

LUN 1 MAR 2 MER 3 JEU 4 VEN 5 SAM 6 DIM 7

Debut de matinée						
Milieu de matinée	10h30 - 12h30 Jeu de l'ole Olympique Enfant 2h Stade des Grands Champs					
Debut d'après-midi		14h00 - 17h00 Tournoi U13 3h Stade des Grands Champs				
Milieu d'après-midi				15h30 - 17h Biathlon JOP Jeune 1h30min. Stade des Grands Champs		
Debut de soirée	19h - 20h30 Coeur de cible Famille 1h30min. Stade des Grands Champs					
Milieu de soirée		20h - 22h30 Soirée olympique Adulte 2h30min. Stade des Grands Champs				

Football Multi-sports Educatif Festif



LES CLUBS AU ❤️ DU JEU !

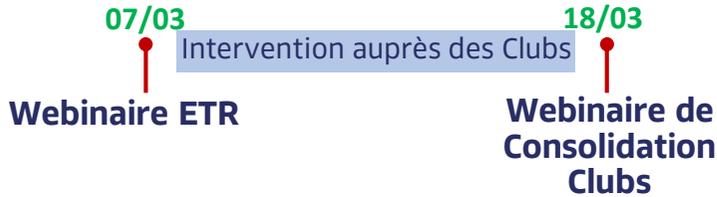
12 000 CLUBS

OBJECTIF:

**Engagement de 80% des clubs
ACTIFS**



MARS 2024



LANCEMENT OFFICIEL



150 JOURS D'ANIMATIONS

AVRIL 2024

MAI 2024

JUIN 2024

JUILLET 2024

AOUT 2024

SEPTEMBRE 2024

OCTOBRE 2024





CLE EN MAIN FOOT ENTRE EN JEU

A VOUS DE JOUER !

Rendez-vous sur le site :



<https://lefootentreenjeu.fff.fr/>



04



Les outils de communication



LES OUTILS DE COMMUNICATION

UN VISUEL GENERIQUE

À VOUS DE JOUER

Découvrez le catalogue d'actions
et faites de votre club
un lieu incontournable
d'accueil et de célébration en 2024

[ACCÉDER À LA PLATEFORME](#)



LE FOOT
ENTRE
EN JEU

LES OUTILS DE COMMUNICATION

UNE AFFICHE PAR THEMATIQUE

ENSEMBLE POUR JOUER



Parce que le football nous rassemble,
découvrez la pratique qui vous ressemble.



ENSEMBLE POUR GRANDIR



Parce que le football nous rassemble,
saisissez l'opportunité d'apprendre en équipe.



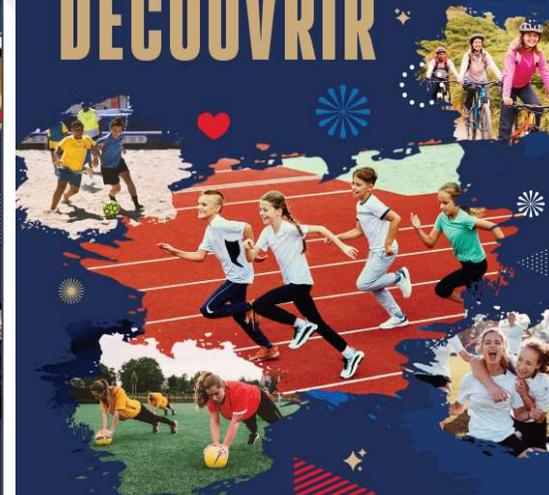
ENSEMBLE POUR CÉLÉBRER



Parce que le football nous rassemble,
venez partager des moments festifs dans votre club.



ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR



Parce que le football nous rassemble,
explorez et vivez des expériences uniques.



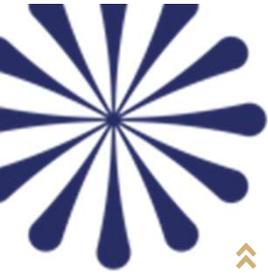
05

Valorisation des actions





PROMOTION ACTIONS



TUTORIEL « JE DEPOSE MON ACTION »



VALORISATION- DOTATIONS



LE FOOT ENTRE EN JEU



La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif.
De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

Médaille de bronze : 2 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Eligibilité à une aide "AnS - PSF 2024"

Médaille d'argent : 4 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

Médaille d'or : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike
- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024

Le District ILLE ET VILAINE fait une dotation supplémentaire

Un Jeu de maillot pour les 30 clubs Lauréats

- Actions les plus marquantes
- Nombre d'actions menées

Jury Départemental



MERCI POUR VOTRE ECOUTE !



LE FOOT
ENTRE
EN JEU

À VOUS DE JOUER

Découvrez le catalogue d'actions
et faites de votre Club
un lieu incontournable
durant cette période olympique

[ACCÉDER À LA PLATEFORME](#)



LE FOOT
ENTRE
EN JEU



LE FOOT
ENTRE
EN JEU

LES AIDES AUX CLUBS





FAFA INFRASTRUCTURES

- Aides Infrastructures

- Synthétique terrain grand jeu
- Synthétique 1/2 Terrain (Foot a 8)
- Eclairage
- Vestiaires
- Club House
- Sécurisation (Bancs de touche – Pare ballons – Main courante)

Si vous avez un projet sur Année 2024 et 2025 URGENT de prendre contact [Dossier à faire avant fin de l'été](#)



PLAN 5000 Equipements Sportifs

- **Attention aucune certitude sur renouvellement du Dispositif**
- Terrain Foot 5
- Terrain Futsal Extérieur

Financement Mixte ANS/FFF subvention allant de 60 a 80%

Exemple Terrain Foot 5

- **Cout environ 120 000€**
- **Reste à charge 50000€ (Aide 30000 FFF/ 40000 ANS)**

Dossier à transmettre Directement ANS



AIDES EMPLOI

- APPRENTISSAGE

- FAFA EMPLOI

- ANS EMPLOI



APPRENTISSAGE

Rémunération des apprentis – 1^{ère} année

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut	477,07€	759,77€	960,36€	1 812€	Coûts complémentaires <ul style="list-style-type: none">o Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50%o Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale
- Estimation charges sociales	2€	2€	3€	45€	Aides complémentaires potentielles <ul style="list-style-type: none">o Aide AFDAS : hébergement et restauration<ul style="list-style-type: none">o FAFA Formationo Aides spécifiques de la régiono Aide au permis et premiers équipementso Aides de l'Etat : CAF, Action Logement, ...
Estimation salaire net mensuel	475,07€	757,77€	957,36€	1 767€	
Estimation salaire net annuel	5 700,84€	9 093,24€	11 488,32€	21 204€	



APPRENTISSAGE

- **AIDE ETAT = 6000€**
- **Frais divers (Hébergement/transport) prise en charge partielle bourse formation FAFA**
- **Coup Pédagogique pris en charge par opco (AFDAS)**
- **Pour renseignements: Un seul point d'entrée pour clubs intéressés**
IR2F : Maryon ORAIN Tel 02 99 35 44 62
Mail : morain@footbretagne.org



APPRENTISSAGE

- Aller sur site LBF Onglet formation
- Cliquez sur inscription
- Choisir la formation

ACCUEIL LIGUE EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

FORMATIONS
Bienvenue dans la section Formations. Vous trouverez ici l'ensemble de l'actualité ainsi que les informations relatives aux Formations.

EDUCATEURS DIRIGEANTS ARBITRES

INSCRIPTIONS FORUM EDUCATEURS DOCS UTILES

VAE APPRENTISSAGE FINANCEMENTS ACTUALITÉS ESPACE CANDIDAT

LES FORMATIONS DU FOOTBALL FRANÇAIS

Toutes les formations Dirigeant(e) Arbitre Médecin **Entraîneur - Parcours professionnel** Educateur - Parcours bénévole

Entraîneur(e) Généraliste 8 formations disponibles

ENTRAINEUR - PARCOURS PROFESSIONNEL BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL TRADITIONNEL Entraîner une équipe Niveau Régional 3 EN SAVOIR PLUS	ENTRAINEUR - PARCOURS PROFESSIONNEL BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL EN APPRENTISSAGE Entraîner une équipe de Niveau Régional 3 EN SAVOIR PLUS	ENTRAINEUR - PARCOURS PROFESSIONNEL BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL TRADITIONNEL Entraîner une équipe niveau Régional 1 EN SAVOIR PLUS
---	--	--

FAFA Emploi : les grands principes

Objectif : structurer le club pour pérenniser et développer son activité

- ▶ Accompagner la création d'emploi structurant (CDI) à minima à mi-temps (17h30/semaine) au sein des clubs amateurs de Football autour de 3 postes :
 - Responsable Sportive/Sportif
ET/OU
 - Responsable Administrative/Administratif
- ▶ Un dossier créé informatiquement par les clubs et répondant au cahier des charges



Fédération Française de Football (FFF)

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA

**ENSEMBLE,
ON EMPLOIE.**

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF (IVE)
ET/OU SPORTIF (IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

▶ RDV SUR FFF.FR/FAFA

FAFA Emploi 2024/2025

Modalités de financement (2 versements/an) :

- ▶ Financement sur 3 saisons :
 - ☐ Aide de **4000€/an** pour un contrat mi-temps
 - ☐ Aide de **8000€/an** pour un contrat temps plein
 - ☐ Aide proratisée en fonction du temps de travail

- ▶ Non dégressivité de l'aide
- | | |
|--|---------|
| 1 ^{ère} saison de financement | 8 000 € |
| 2 ^{ème} saison de financement | 8 000 € |
| 3 ^{ème} saison de financement | 8 000 € |

- ▶ Possibilité de cumuler l'aide FAFA Emploi avec d'autres aides (ANS, régionale...) sauf dispositif 1000 emplois

Exemple : Mon club bénéficie de la totalité de l'aide FAFA Emploi (35h/semaine) et bénéficie d'une aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS) :

Critères d'éligibilité :

Saison 2024/2025

- Rencontrer physiquement le référent FAFA Emploi de votre Ligue
- Déposer sa demande sur l'outil informatique prévu à cet effet
- Transmettre par le biais de l'outil information à la FFF au plus tard le **3 mai 2024**
- Recevoir l'accord de recevabilité et de conformité du Bureau Exécutif de la LFA avant la date effective d'embauche de la/du salarié.e
- Ne jamais avoir bénéficié du FAFA Emploi



Pièces administratives obligatoires

à fournir via l'outil informatique disponible sur Footclubs

Pièces obligatoires au pré-dossier

Rencontre physique obligatoire avec le référent FFA emploi de la Ligue

- ▶ Projet club
- ▶ Compte de Résultat N-1 et budget prévisionnel sur 5 ans viable daté, signé et certifié conforme
- ▶ Niveau de trésorerie actuel daté, signé et certifié conforme
- ▶ Bilan comptable N-1 daté, signé et certifié conforme (facultatif)
- ▶ PV du Comité Direction validant le lancement du projet et la création du poste
- ▶ Projet de contrat de travail
- ▶ Fiche de poste préalable à l'embauche
- ▶ Organigramme daté dans lequel figure le ou la salarié.e
- ▶ Déclaration Sociale Nominative
- ▶ Attestation de Formation Module PFFD "Recruter un salarié"
- ▶ Attestations de Formation "Protéger nos licenciés ou licenciées" (capsules 3 x 20')



Pièces obligatoires à la finalisation (30 jours après l'embauche)

- ▶ Contrat de travail daté et signé
- ▶ Fiche de poste datée et signée
- ▶ Copie des diplômes
- ▶ Copie Carte Professionnelle
- ▶ Attestation de licence
- ▶ Mise à jour du poste sur Footclubs
- ▶ Plan de formation du salarié fourni daté et signé
- ▶ DPAE

Les grandes étapes

1

**29 février
2024**

Webinaire national
« Créer et pérenniser
un emploi dans son
club »

=> Présentation du
dispositif FAFA

2

15 Mars 2024

**Ouverture de la
plateforme**

Début des dépôts de
dossiers par les clubs
et des traitements
par Ligue et mise à
disposition du cahier
des charges

3

3 Mai 2024

Date limite de
transmission des
dossiers FAFA
Emploi dans l'outil
par les clubs

4

Traitement des
dossiers par l'IEFF
puis validation par
la Commission
Fédérale FAFA
Emploi

5

15 Juin 2024

Réponses aux clubs



*Votre référent emploi reste à
votre disposition pour vous
accompagner*

ANS Emplois Campagne 2024

Soutenir la professionnalisation du monde sportif



ANS Emplois - PST

3 Dispositifs

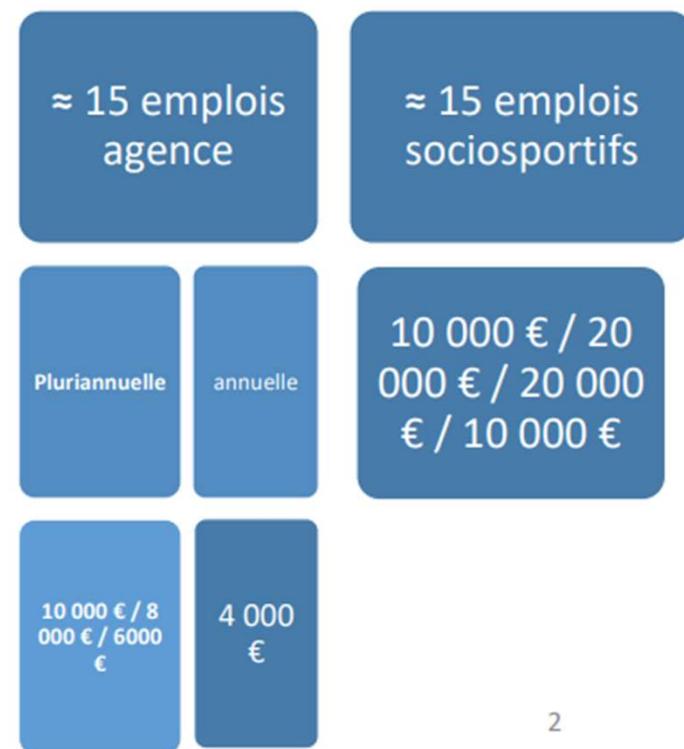
- **Emplois agence**
- 1 000 emplois sociosportifs
- Emplois sportifs qualifiés (ESQ) territoriaux (9)

Calendrier



Les demandes sont à faire en ligne sur le Compte Asso :

- Code 128



* En attente de la validation du Préfet

Critères d'éligibilités

Respect du contrôle d'honorabilité

éducateur sportif doit justifier une carte professionnelle

Respect d'une convention collective

Suivre une formation de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexuelle et sexiste dans le sport

Mettre en place un plan de formation pluriannuel

Les priorités

- CDI / Temps plein / Création
- Le développement de la pratique en faveur des femmes, des jeunes filles et des personnes en situation de handicap
- Engagement sur les politiques publiques sportives (Santé, Scolaire, Insertion) & dispositifs (Pass'sport, 2h de sport)
- Zones carencées (QPV/ZRR)
- Budget équilibré, projection de pérennisation de l'emploi
- Sésame
- Animation des équipements sportifs financés au titre du plan « 5000 terrains de sport »



AIDES EMPLOI ANS

- ANS Emploi =

Environ 30 emplois pour le SDJES 35 (Agence + Socio-sportif)

- aide pour les CDI temps plein,
- création d'une nouvelle mission au sein du club,
- Priorités : éducateur sportif en territoire prioritaire (QPV et ZRR), et pour des publics cibles : enfants, santé, handicap, féminin, ...
- aide sur 3 ans : 10k€, 8k€ puis 6k€
- **date de début : 8 avril, date de fin de la campagne 15 mai,**
- les demandes sont à faire en ligne sur le compte asso, **code 128**
- si besoin d'aide et d'accompagnement sur le projet emploi par le SDJES 35 : florian.bourgeault@ac-rennes.fr

1 000 Emplois sociosportifs

- Associations sportives locales affiliées à une fédération agréée
- CDI / Groupe 4 de la CCNS Sport / Temps plein / 100% insertion par le sport
- Label « Les clubs sportifs engagés »
- Educateurs sportif avec une carte professionnelle (expérience dans l'encadrement)
- Inscription dans un parcours de formation
- Reporting très précis d'indicateurs de performances sociale sur une plateforme, en cours d'élaboration PRN SI

- Aide : 10 000 € / 20 000 € / 20 000 € / 10 000 €

AIDES EMPLOI ANS (PLAN MACRON 1000 EMPLOIS SOCIO-SPORTIFS DONT 500 FFF)

- des emplois Socio-sportif =

Le nombre peut évoluer en fonction de la consommation autres territoires)

Le Recensement des clubs intéressés a eu lieu

Pour des territoires très particuliers (Liste des 500 villes émeutes)

(Villes D35 : RENNES – FOUGERES – LIFFRE – PACE)

- Même procédure de dépôt et même calendrier
- Aide de 3x20k€



Contacts



- Emplois 35 : florian.bourgeault@ac-rennes.fr / 06 14 38 01 74

Plan 500 emplois FFF → Parcours des clubs et rôle des Ligues

5

Recensement des clubs par les Ligues
pour le 8 Mars !

Accompagnement des clubs par les Ligues

3

4

Jun-Juillet 2024

- Réponse officielle des DRAJES

Avril-Mai

- Validation finale d'une liste partagée entre les DRAJES et la FFF
- Dépôt d'une demande de financement pluriannuelle par les clubs sur le Compte Asso

15 Mars 2024

- Remontée à l'A.N.S. par la FFF la liste des clubs volontaires (par ordre de priorité)

29 Février 2024

- Webinaire national sur l'emploi de 18h à 19h : Présentation du dispositif

Février 2024

- Définition des 500 Villes concernées par l'Etat et les notes de service
- Transmission aux Ligues

Interventions des Ligues





Vous avez un projet emploi au sein de votre club pour la
saison prochaine
Urgent / Prendre RDV

(Permanence District = 15,16 et 17 avril)



S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

DISPOSITIF CLUBS

« PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE 2024





Critères d'éligibilité (inchangées) de la campagne 2024

- **Porteurs de projet éligibles au dispositif** : Clubs affiliés à la FFF (et clubs omnisports avec section football), Districts, Ligues (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)
- **Seuils et plafonds de financement** : aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR dans la limite de 50% du coût du projet)
- **Le projet devra s'inscrire impérativement dans un objectif opérationnel de l'Agence Nationale du Sport** (promotion du sport, santé, développement de la pratique, et développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les **6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 »**
 - La diversification de ses pratiques
 - Le développement de la pratique féminine
 - Le développement du football loisir
 - La structuration de ses clubs
 - Le développement et la promotion des programmes éducatifs
 - La prise en compte des enjeux sociétaux
- Chaque porteur de projet pourra solliciter **une aide ANS pour 3 actions au maximum**
- Pour être financée sur la campagne 2024, **l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2024**



À la suite de la campagne 2023 comptabilisant près de **2 000 actions** soutenues et représentant près de **2,5 M€ attribués aux clubs F.F.F**, la Fédération relance pour la 6^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.

L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire. Les Ligues définissent ainsi leur propre politique de répartition des aides sur leur territoire. Les aides sont attribuées dans le cadre d'une Commission Régionale (composée d'élue(s) et salarié(e)s), sur proposition des Districts après étude des actions au niveau départemental. La FFF recensera l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Régionales et les transmettra à l'ANS dans le cadre de la transparence de la décision.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :

- ⊙ **La diversification de ses pratiques**
- ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
- ⊙ **Le développement du football loisir**
- ⊙ **La structuration de ses clubs**
- ⊙ **Le développement et la promotion des programmes éducatifs**
- ⊙ **La prise en compte des enjeux sociétaux**

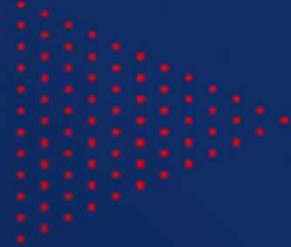
2,5 M€
Part clubs
Football

Enveloppe
supplémentaire
dédiée animation
vacances scolaires
printemps , et été
Stages vacances
olympiques'





Cliquer ICI



Actions éligibles

Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⊙ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⊙ Emploi/apprentissage
- ⊙ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées en 2023 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2023, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2024 (cf partie 04)

Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois**.

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

DEMANDE DE SUBVENTION
SUR COMPTE ASSO
CODE 1122

**IMPERATIF
A REALISER AVANT
LE 30 MAI**
Sur [COMPTE ASSO](#)

**Bilan des actions financées
en 2023**

Compléter le compte-rendu financier

Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur Le Compte Asso. Voici les étapes à suivre pour le **remplir de la bonne manière** :

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (voir pages suivantes)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

Pour vous aider, vous retrouverez en ligne le guide Le Compte Asso « Saisir son compte rendu financier »

Calendrier 2024





LE FOOT
ENTRE
EN JEU

REGLEMENTS





INFORMATION SUR LES REGLEMENTS

SOMMAIRE

- - **Discipline : purge des sanctions**
 - - **Règles Montées Descentes**
 - - **Règles de participation**
 - - **Les réserves et réclamations**
-

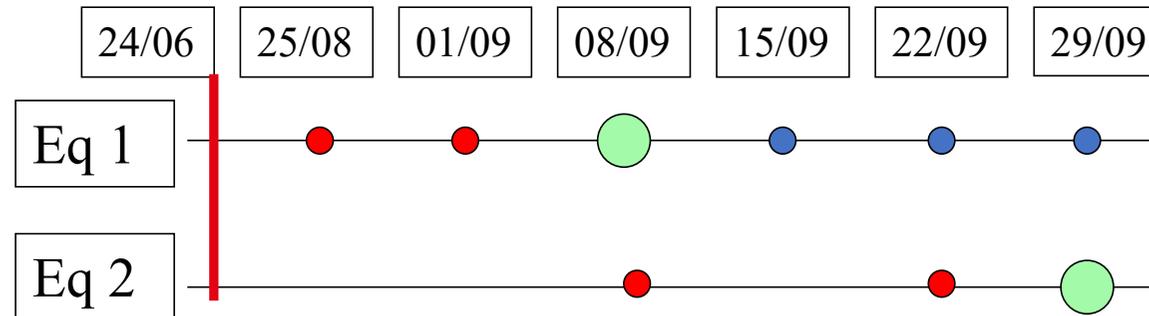


DISCIPLINE PURGE DES SANCTIONS

PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES (1/2)

Pour pouvoir jouer après une sanction il faut vérifier que l'équipe où le joueur va participer a bien disputé autant de matches officiels que ne comportait sa sanction, **depuis la date effet** de cette sanction.

Exemple : Sanction 2 matches fermes date effet 24/06



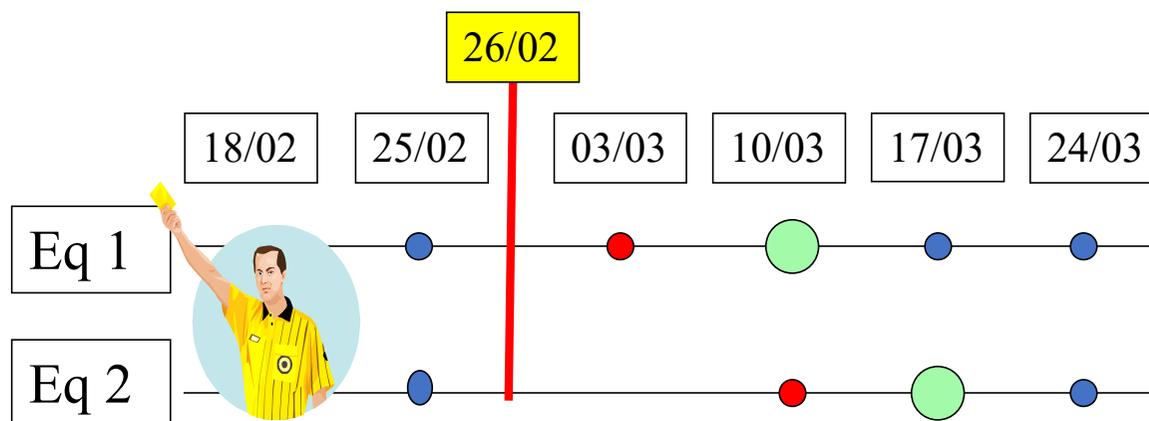
● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe

PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES (2/2)

Troisième avertissement en trois mois le 18/02 - Dossier traité en commission le 22/02

Sanction prononcée par la Commission de Discipline : 1 match ferme

Date d'effet est le lundi qui suit la commission donc le **26/02**



● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe



MONTÉES – DESCENTES RÈGLES DE CLASSEMENT

• ACCESSIONS RETROGRADATIONS LIGUE

SAISON 2023_2024				24/25
36		Descentes de N3	3	28
	36	Montent en N3	1	
	3 X 12	Descentes en R2	12	
		Montées de R2	2	
72		Descentes de R1	12	72
	72	Montent en R1	2	
	6 X 12	Descentes en R3	18	
		Montées de R3	8	
144		Descentes de R2	18	144
	12 gr	Montent en R2	8	
	12 X 12	Descentes en DIST	36	
		Montées des Dist	26	
252				244

Mouvements	Nbre	Règles
Descentes de N3 vers R1	3	Selon règlement du championnat N3
Accession de R1 vers N3	1	Selon règlement du championnat N3 (Voir article 10 ci-dessus)
Descentes de R1 vers R2	12	Equipes classées 9°, 10°, 11°, et 12° de chaque groupe
Accessions de R2 vers R1	2	Accessions des 2 meilleurs 1° des 6 groupes départagés selon les règles de l'article 12 ci-après
Descentes de R2 vers R3	18	Les équipes classées 10°, 11° et 12° de chaque groupe
Accessions de R3 vers R2	8	Les 8 meilleures équipes classées 1° des 12 groupes de R3 départagés selon les règles de l'article 12 ci-après
Descentes de R3 vers D1	36	Les équipes classées 10°, 11° et 12° de chaque groupe
Accessions des Championnats de District en R3	26	District 22 = 6 accessions District 29 = 7 accessions District 35 = 7 accessions District 56 = 6 accessions

• ACCESSIONS RETROGRADATIONS LIGUE

- 1- Classement aux points de chaque groupe de 1 a 12 (V - N - D)
- 2- Retraits de points en fonction matches de suspension

3 – Classement Final de la poule avec départage si égalité

3. Classement

Le classement final de chaque poule à l'issue de la saison est établi après application des points 1 et 2 ci-dessus ainsi que de l'application des différentes pénalités ou sanctions.

Nota : le classement de toutes les poules des championnats régionaux (R1 incluse) se fait selon les critères de la ligue de Bretagne.

Pour le classement final après application des points ci-dessus s'il reste des équipes à égalité de points, elles seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

1. N° Équipe (priorité équipe 1 sur équipe 2)
2. Classement particulier aux points (1)
3. Différence de buts du classement particulier
4. Différence de buts sur l'ensemble de la compétition
5. Meilleure attaque (sur l'ensemble de la compétition)
6. L'équipe club ayant gagné le plus de matches
7. L'équipe ayant le plus petit nombre de défaites
8. Le nombre de matches de suspension sur la compétition.

Article 8 Règles de classement applicables à toutes les divisions

Nota : Cet article permet uniquement de classer les équipes au sein d'un groupe.

1. Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit :

- Match gagné3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Match perdu par pénalité ou forfaitmoins 1 point

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe fautive sont annulés.

Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0,

2. Pénalités pour sanctions disciplinaires :

Prise en compte de la totalité des matches de suspensions par équipe en championnat (joueurs, dirigeants et éducateurs)

Nota : C'est le dernier carton ayant occasionné la suspension qui détermine l'imputation de la sanction à une équipe.

Pour les sanctions exprimées en durée : 1 mois de suspension équivaut à 4 matches.

Sont comptabilisées pour 10 matches de suspension :

- Les sanctions atteignant 3 mois et plus
- Les sanctions supérieures ou égales 10 matches.

Matches joués	Moins 1 point	Moins 2 points	Moins 3 points
Jusque 20	11 à 15	16 à 25	Plus de 25
21	12 à 16	17 à 26	Plus de 26
22	13 à 17	18 à 27	Plus de 27
23	14 à 18	19 à 28	Plus de 28
24	15 à 19	20 à 29	Plus de 29
25	16 à 20	21 à 30	Plus de 30
26	17 à 21	22 à 31	Plus de 31

Application ART 8 règlement
Championnat Seniors

• ACCESSIONS RETROGRADATIONS LIGUE

Pour déterminer les équipes accédants en R1 et R2 :

- Les équipes classées 1° de chaque groupe de R2 seront classées de 1 à 6
- Les équipes classées 1° de chaque groupe de R3 seront classées de 1 à 12

a) Ce classement des équipes classées 1° est établi selon les critères ci-après

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées, donc avec les équipes classées de la 2° à la 6° place incluse

b) En cas d'égalité de points entre les clubs à départager :

Il est tenu compte dans l'ordre des critères ci-après :

- 1- Priorité équipe 1 sur équipe 2.
- 2- Différence entre les buts marqués et les buts concédés (y compris les buts comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité) lors des matchs visés au point a) ci-dessus.
- 3- Plus grand nombre de buts marqués lors des matchs visés au point a) ci-dessus.
- 4- Le nombre de points obtenus dans son groupe complet de championnat au prorata du nombre de matches joués
- 5- Différence de but sur l'ensemble du championnat sur toute la saison
- 6- Un tirage au sort départage les deux clubs.

Les équipes éligibles à l'accession accèdent dans l'ordre de ce classement

**Détermination
des accédants**

• ACCESSIONS RETROGRADATIONS LIGUE

DIVISION DEFICITAIRE OU EXCEDENTAIRE

- **R1 Excédentaire** = Descentes supplémentaires des moins bons 8° départagés selon critères de l'article 13.2
- **R2 Excédentaire** = Descentes supplémentaires des moins bons 9° départagés selon critères de l'article 13.2
- **R3 Excédentaire** = Descentes supplémentaires des moins bons 9° départagés selon critères de l'article 13.2
- **R1 Déficitaire** = Montées supplémentaires dans l'ordre du classement des équipes classées 1° de R2 selon les règles de l'article 12 ci-dessus. Si la R1 est toujours déficitaire, repêchage des équipes dans l'ordre du classement selon les règles de l'article 13.2.
- **R2 Déficitaire** = Montées supplémentaires dans l'ordre du classement des équipes classées 1° de R3 selon les règles de l'article 12 ci-dessus. Si la R2 est toujours déficitaire, repêchage des équipes dans l'ordre du classement selon les règles de l'article 13.2.
- **R3 déficitaire** = Repêchage des meilleurs 10° et éventuellement si besoin des meilleurs 11° de R3 départagés selon les règles de l'article 13.2.

Critères ART 13.2

POUR DETERMINER LES MEILLEURS <u>d'une</u> place quelconque au sein de groupes différents	POUR DETERMINER LES MOINS BONS <u>d'une</u> place quelconque au sein de groupes différents
1. Priorité équipe 1 puis 2.	1. Numéro équipe : 5 puis 4, puis 3.
2. Plus grand nombre de points au classement final (Au prorata du nombre de matches joués)	2. Le plus petit nombre de points <u>au-</u> classement final (Au prorata du nombre de matches joués)
3. Plus petit nombre de matches de suspensions (1) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata du nombre de matches)	3. Plus grand nombre de matches de suspensions (1) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata du nombre de matches)
4. Club ayant le plus grand nombre d'arbitres	4. Club ayant le moins d'arbitres.
5. Club ayant le plus grand nombre d'éducateurs licenciés.	5. Club ayant le moins d'éducateurs licenciés.
6. Plus grand nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)	6. Plus petit nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)
7. Terrain : Club disposant d'un terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4	7. Terrain : Club ne disposant pas de terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4

(1) Un match de suspension en championnat est une suspension qui a été infligée suite à un match de championnat même si un ou les deux premiers cartons sont pris sur une autre compétition

• ACCESSIONS RETROGRADATIONS DISTRICT

	MONTEES	DESCENTES
D1	Le 1° de chaque groupe + meilleur second	Les 3 derniers de chaque groupe
D2	Le 1° de chaque groupe (9) + Meilleurs seconds (*)	Les 2 derniers de chaque groupe + moins bons 10èmes
D3	Les 2 premiers de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe
D4	Le premier de chaque groupe	

ACCESSION RETROGRADATION DISTRICT

- ATTENTION, les clubs de R3 en Ille et Vilaine sont répartis sur 4 groupes.
- Nous pouvons avoir de 9 à 12 descentes de R3 en D1, pour 7 accessions de D1 en R3.
- Afin de pas pénaliser toutes les divisions
L'effectif de D1 est ajusté avec le nombre d'accessions de D2 nécessaire (Les meilleurs 2°)
La D2 est la division tampon, avec ajustement sur les accessions des meilleurs 2° et le maintien des meilleurs 10°.

CALCUL DU CLASSEMENT AU SEIN D'UN GROUPE (Art 11 du règlement championnat seniors du District)

CRITERES CHAMPIONNAT

- Nombre de points liés aux rencontres
- Retrait points de pénalité Art 8.2 RG LBF)
- Si Egalité:
 - ✓ N° Equipe
 - ✓ Classement particulier des ex-aequo
 - ✓ Goal average particulier (différence buts marqués/encaissés)
 - ✓ Goal average général (différence buts marqués/encaissés)
 - ✓ Meilleure attaque
 - ✓ Plus grand nombre de victoires
 - ✓ Plus petit nombre de défaites
 - ✓ Le moins de matches de suspensions dans la compétition
 - ✓ Le moins d'avertissements dans la compétition

CLASSEMENT D'EQUIPES GROUPES DIFFERENTS EN DISTRICT

Exemple: Classement des 2° de D1 ou D2

✓ **Appliquer dans l'ordre les critères**

- N° Equipe
- Nombre de points / Nombre de matchs joués
- Goal average général (différence buts marqués/encaissés)
- Meilleure attaque
- Le nombre d'expulsion(s) dans la compétition
- Le nombre d'avertissement(s) dans la compétition



REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de Joueurs mutés

- Nombre pouvant être inscrits sur la feuille de match
 - **SENIORS** = **6** mutés maxi dont 2 maxi Hors période
 - **JEUNES** = **4** mutés maxi dont 1 maxi Hors période

Ce nombre pouvant être diminué de 2, 4 ou 6 en équipe Senior 1, ou augmenté d'une unité dans une équipe, du fait de la situation du club vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

REGLES DE COMPOSITION DES EQUIPES DROIT DE PARTICIPATION

Règle générale de composition d'équipes

Participation **interdite à plus d'une rencontre** le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs. (exemple : samedi + dimanche)

Et

Aucun joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne

Joueurs ayant évolué en équipes supérieures de leur club

REGLE GENERALE:

INTERDICTION DE FAIRE JOUER en équipe inférieure un joueur ayant évolué en équipe supérieure lors de son dernier match, si cette équipe ne joue pas le même jour ou le lendemain

Exemple:

Dimanche 23/01 : Equipes A – B – C jouent

Dimanche 30/01 : Equipe B joue, A et C ne jouent pas

Pour composer B : Aucun joueur ayant joué en A le 23/01

REGLES DE PARTICIPATION

Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures Jeunes

La notion d'équipe supérieure doit s'entendre de

« l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement »

Il appartient d'examiner successivement les 4 critères suivants :

- 1. la catégorie d'âge du joueur concerné
- 2. les catégories d'âge auxquelles sont ouvertes les compétitions concernées
- 3. l'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un sur classement pour participer à ces compétitions
- 4. le niveau hiérarchique des compétitions concernées

EXEMPLE :

Pour Un joueur U16 qui peut jouer dans une équipe U17 comme dans une équipe U16

- Equipe U17 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U17 R1 est supérieure à Equipe U16 R2
- Equipe U16 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U16 R1 est supérieure à Equipe U17 R2



Composition des équipes lors des 5 derniers matches de championnat : Joueurs ayant évolué en équipes supérieures

REGLE :

MAXIMUM 3 JOUEURS AYANT PARTICIPE A PLUS DE 10 MATCHES DE
CHAMPIONNAT EN EQUIPES SUPERIEURES

+

Un Joueur ayant fait plus de 10 matches au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe immédiatement inférieure.

CAS PARTICULIERS

MATCHS REMIS (intempéries...) :

La nouvelle date fixée devient la nouvelle date officielle de la rencontre donc la date retenue pour la qualification des joueurs.

MATCHS A REJOUER (exécution partielle ou totale) :

Participation des seuls joueurs qualifiés à la date initiale.



RESERVES RECLAMATIONS

LES RESERVES (1/3)

- A formuler avant la rencontre
 - Doivent être nominales et motivées
 - Peuvent être posées sur l'ensemble de l'équipe pour ce qui concerne les règles de participation
 - Signées par les 2 capitaines et l'arbitre
 - ✓ (Par les dirigeants en jeunes)
 - Doivent être confirmées dans les 48h
 - ✓ Par Mail (messagerie officielle du club) ou Fax ou Courrier recommandé
-

LES RESERVES (2/3)

Exemple: Je soussigné M. UNTEL, capitaine équipe X, pose réserve sur la qualification et la participation de M. Alain CONNU

Motif :

- licence enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la rencontre.
 - Ou : a participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs
 - Ou : joueur interdit de surclassement.
 - ...
-

LES RESERVES (3/3)

Exemple: Je soussigné M. UNTEL, capitaine équipe X, pose réserve sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe Y

Motif :

- sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.
- Ou : des joueurs sont susceptibles d'avoir joué au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- Ou : plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à tout ou partie de plus de 10 rencontres en équipe supérieure ...

LES RECLAMATIONS APRES MATCH

- Doivent être faites dans les 48H qui suivent la rencontre.
- Par Mail – Fax – Recommandé
- Sous la même Forme que les réserves
- Différence avec les réserves :
 - ✓ La réclamation entraîne la perte du match par pénalité pour le club fautif et l'adversaire conserve le résultat acquis sur le terrain.

DROIT D'EVOCATION

Avant homologation d'une rencontre possibilité
d'évocation par la commission :

Dans cas :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la FDM
- Inscription sur feuille de match d'un joueur suspendu
- Inscription sur feuille de match d'un joueur non licencié.
- Fraude sur identité de joueur
- Infraction répétée au Règlement

Si Evocation fondée = Perte du match par pénalité pour club fautif
Gain du match pour l'adversaire

LES RESERVES TECHNIQUES

VISENT DES QUESTIONS TECHNIQUES D'ARBITRAGE

- ✚ Doivent être formulées par le capitaine (ou le dirigeant responsable en jeunes) :
 - À l'arrêt du jeu conséquence de la décision arbitrale
 - Ou au 1^{er} arrêt de jeu qui suit la non-intervention de l'arbitre
 - ✚ En présence du capitaine adverse et d'un Assistant
 - ✚ A l'issue du match sont transcrites sur la feuille de match par l'arbitre et contresignées par les capitaines (les dirigeants responsables en jeunes)
-

LES RESERVES TECHNIQUES (2/2)

Doivent être confirmées sous la même forme que les autres réserves :

Mail par messagerie officielle – Fax – Recommandé

La faute technique ne sera retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final
